

**COMPTE-RENDU**  
**DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE  
**« ALLIANCE NORD OUEST »**

L'an deux mille douze, le quinze février à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André-Lez-Lille, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

**Etaient présents :**

**Membres titulaires :**

LAMARCQ Claude, DEBRABANT Bernard, BLANCHET Claude, DAUBRESSE Marc-Philippe, COUSIN Yvon, ASTRUC Brigitte, MAIFFRET Christine, BRIFFAUT Jean-Jacques, KRIEGER Christiane, MAZEREEUW Alain, MUSMEAUX Roseline, LOOSVELT Michel, BRUNEEL Jean-Claude, DELEBARRE Jean, PROVO Bernard, SOMON Nadine, LEFEBVRE Roger, DELAHAYE Michel, DESREUMAUX Michel, DUTRIAUX Thérèse, MIELKE Eric, EURIN Jean-Pierre, LAHOUSTE Pascale, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, JANSSENS Daniel, SAS Michel, PENNEQUIN Pierre, GILLON Martine, CARTON Gérard, JANSSENS Claude.

**Membres suppléants avec Voix Délibératives :**

JEAN-BAPTISTE Bernard, PLOUY Jean-Marie, GARIT Maryse, ACHOURI Ali, ALTIDE Hélène, FRAPPART Laurent, JILCOT Claudie, CONVERT Christophe, KYNDT Annie, WAUQUIER André, BUCHANIEK Hélène, BAUDE Thérèse, DUBREUCQ André.

**Membres titulaires absents, excusés :**

DELEBARRE Patrick, LECLERCQ Bernard, LEPRETRE Sébastien, CAUDRON Christophe, REYNAERT Claude, SAVARY Thérèse, VARINGOT Daniel, SOMAIN Véronique, GERARD Bernard, HOFMANN Jean-Paul, LOISON Christian, CICERO Luigi, PLATTEAU Thierry, DEPLANQUE Jean-Michel, DEPRICK Carole, BEADES Miguel, VANGOETHEN Cédric, GREGOIRE Francis, COURION Marlène, HALLYNCK Rose-Marie, HENNO Olivier, DELAPLACE Rudy.

**Secrétaire de séance :** Madame ALTIDE Hélène.

**Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le 7 février 2012**

**Nombre de membres en exercice : 53**

**01-12 : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION MAPA**

Au vu des seuils applicables aux marchés relevant de la commande publique et dans un souci de transparence, il est proposé au Comité Syndical de mettre en place une commission pour les Marchés à Procédure Adaptée.

Cette commission sera chargée de déterminer la ou les offres économiquement les plus avantageuses pour les marchés de travaux, de fournitures et de services passés en procédure adaptée et dont le montant est supérieur à 90 000€HT.

Cette commission pourra également proposer d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Afin de faciliter la gestion de cette nouvelle procédure, il est proposé au Comité Syndical que la composition de la commission MAPA soit identique à celle de la commission d'appel d'offres. Ainsi, la commission MAPA sera présidée de droit par le Président du Syndicat ou son représentant et composée de 5 membres titulaires et d'autant de membres suppléants appelés à siéger en cas d'indisponibilité du titulaire.

Président de la commission MAPA : Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE  
Son représentant : Monsieur Bernard PROVO

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
Michel SAS	Daniel JANSSENS
Thierry PLATEAU	Miguel BEADES
Michel LOOSVELT	Jacques HOUSSIN
Roger LEFEBVRE	Michel DELAHAYE
Jean-Pierre EURIN	Francis GREGOIRE

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.**

## **02-12 : CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES POUR L'ANNEE 2012**

### **1. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A L'INTEGRALITE DES COMPETENCES**

		<b>900 000,00</b>
50 % au prorata population	:	450 000,00
25 % au prorata produit attendu	:	225 000,00
25 % au prorata des masses globales d'imposition	:	225 000,00

*Au prorata de la population*

base Insee 2011

Lambersart	28 490,00
Marquette	9 836,00
Pérenchies	7 901,00
Saint André	10 899,00
Verlinghem	2 327,00
Wambrechies	9 939,00
Quesnoy sur Deûle	7 205,00
Lompret	2 411,00
<b>Total</b>	<b>79 008</b>

0,36	Lambersart	<b>162 268,38</b>
0,12	Marquette	<b>56 022,17</b>
0,10	Pérenchies	<b>45 001,14</b>
0,14	Saint André	<b>62 076,63</b>
0,03	Verlinghem	<b>13 253,72</b>
0,13	Wambrechies	<b>56 608,82</b>
0,09	Quesnoy sur Deûle	<b>41 036,98</b>
0,03	Lompret	<b>13 732,15</b>
1,00	<b>Total</b>	<b>450 000,00</b>

*Au prorata du produit attendu*

Lambersart	16 138 004
Marquette	5 047 629
Pérenchies	2 542 912
Saint André	4 943 325
Verlinghem	679 177
Wambrechies	4 270 879
Quesnoy sur Deûle	2 029 566
Lompret	870 018
<b>TOTAL</b>	<b>36 521 510,00</b>

Lambersart	<b>99 422,26</b>
Marquette	<b>31 097,20</b>
Pérenchies	<b>15 666,25</b>
Saint André	<b>30 454,60</b>
Verlinghem	<b>4 184,24</b>
Wambrechies	<b>26 311,83</b>
Quesnoy sur Deûle	<b>12 503,65</b>
Lompret	<b>5 359,97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 000,00</b>

*Au prorata des masses globales d'imposition*

Lambersart	44 444 900
Marquette	12 486 900
Pérenchies	9 016 300
Saint André	15 215 700
Verlinghem	3 279 600
Wambrechies	14 688 700
Quesnoy sur Deûle	8 154 300
Lompret	4 102 500
<b>TOTAL</b>	<b>111 388 900</b>

Lambersart	<b>89 776,47</b>
Marquette	<b>25 222,91</b>
Pérenchies	<b>18 212,47</b>
Saint André	<b>30 734,95</b>
Verlinghem	<b>6 624,63</b>
Wambrechies	<b>29 670,44</b>
Quesnoy sur Deûle	<b>16 471,28</b>
Lompret	<b>8 286,84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 000,00</b>

**TOTAL PARTICIPATION**

Lambersart	<b>351 467,11</b>
Marquette	<b>112 342,28</b>
Pérenchies	<b>78 879,87</b>
Saint André	<b>123 266,18</b>
Verlinghem	<b>24 062,59</b>
Wambrechies	<b>112 591,09</b>
Quesnoy sur Deûle	<b>70 011,92</b>
Lompret	<b>27 378,96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>900 000,00</b>

**2. FISCALISATION DES COMMUNES ADHERANT A LA CARTE**

La contribution est calculée, comme pour les communes adhérant à l'ensemble des compétences, au prorata des critères de population (base insee 2011), du produit attendu et des masses globales d'imposition.

Les bases, à partir desquelles s'effectuent ces calculs correspondent au budget prévisionnel 2012 affecté par compétence.

Une part des frais généraux, conformément au CGCT, est également prise en compte. Celle-ci correspond essentiellement aux frais liés à la communication ainsi qu'aux charges administratives.

- base retenue sur la compétence câble : 65 650 €
- base retenue sur la compétence tourisme : 351 500 €
- base retenue sur l'emploi : 704 500 €
- base retenue pour la participation aux frais généraux : 111 000 €

Ce qui représente pour les communes adhérant à la carte :

Deulémont	7 657,00 €
Bondues	9 254,65 €
Marcq-en-Baroeul	267 589,94 €
La Madeleine	134 020,51 €
<b>Total</b>	<b>418 522,10 €</b>

**Soit un montant total pour l'ensemble des villes adhérentes au SIVOM de 1 318 522,10 €**

**Le comité syndical, à l'unanimité des présents vote les contributions des villes adhérentes au SIVOM pour un montant de 1 318 522,10 Euros.**

### 03-12 : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL

#### Budget principal - section de fonctionnement

Nature	Montant €
Total des dépenses	1 802 941,34
Total des recettes	1 723 502,17
Résultat de l'exercice 2011 estimé	<b>-79 439,17</b>
Excédent antérieurs	418 339,81
Résultat cumulé au 31 décembre 2011 estimé	<b>338 900,64</b>

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant €
Au compte R 002	338 900,64

## Budget principal - section d'investissement

Nature	Montant €
Total des dépenses	8 993,82
Total des recettes	115 570,37
Résultat de l'exercice 2011 estimé	<b>106 576,55</b>
résultats antérieurs	452 377,10
Résultat cumulé au 31 décembre 2011	<b>558 953,65</b>

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit:

Nature	Montant
Au compte R001	558 953,65

**Le comité syndical à l'unanimité des présents vote la reprise anticipée des résultats comme ci-dessus présentés.**

## 04-12 : BUDGET SIVOM 2012 – BUDGET PRINCIPAL

### SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2011	ca 2011 estimé	BP 2012
60611	Eau et Assainissement	300,00	398,69	50,00
60612	Energie Electricité	7 100,00	12 430,14	5 000,00
60622	carburant	700,00	794,59	1 000,00
60623	Alimentation	1 200,00	1 480,94	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	400,00	109,64	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	400,00	38,75	400,00
6064	Fournitures de bureau	5 000,00	3 532,50	5 000,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	22,07	500,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	70 973,29	72 000,00
6135	Locations mobilières	3 300,00	3 397,47	3 500,00
61521	terrains			
61522	bâtiments	3 500,00	394,68	500,00
61558	autres biens mobiliers	500,00	1 274,21	500,00
6156	Maintenance	17 750,00	18 984,93	20 000,00
616	primes d'assurances	5 200,00	4 693,03	4 900,00
617	études et recherches	100 000,00	28 683,48	85 000,00
6182	Documentation générale	1 500,00	1 299,71	1 500,00
6184	versements à des org formation	4 000,00	3 338,14	4 000,00
6225	indemnités au comptable et régisseur	300,00	212,43	300,00
6226	Honoraires	3 500,00	6 147,55	3 000,00
6231	annonces et insertions	8 850,00	11 562,51	11 550,00
6232	fêtes et cérémonies	39 800,00	31 686,36	33 000,00
6236	catalogues et imprimés	73 550,00	67 013,08	70 000,00
6238	divers	32 000,00	7 445,51	15 000,00
6251	voyages et déplacements	2 000,00	638,48	1 500,00
6256	missions	350,00	1 620,47	2 000,00
6257	réceptions	5 000,00	5 211,49	5 000,00

6261	Frais d'affranchissement	6 500,00	8 442,99	6 500,00
6262	Frais de télécommunications	13 050,00	10 542,91	11 500,00
6281	concours divers cotisations	2 400,00	2 400,00	2 450,00
6288	autres services extérieurs	110 200,00	88 246,21	90 000,00
637	autres impôts, taxes et versements assi	3 600,00		3 000,00
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>517 950,00</b>	<b>393 016,25</b>	<b>460 250,00</b>

Chap Articles	Libellés	BP 2011	CA 2011	BP 2012
6218	personnel extérieur		1 351,56	1 000,00
6331	versement de transport	3 050,00	3 333,95	3 600,00
6332	cotisations versées au FNAL	1 160,00	164,61	500,00
6336	cotisations versées au CNFPT et au CDG	3 360,00	3 296,44	3 400,00
6338	autres impôts, taxes et versements assi		245,65	300,00
64111	Rémunération principale	141 000,00	132 607,69	128 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	13 100,00	12 010,20	11 000,00
64118	Autres indemnités	42 500,00	39 440,09	45 000,00
64131	Rémunération	34 000,00	36 701,66	54 900,00
6451	cotisations URSSAF	33 000,00	32 464,04	36 550,00
6453	cotisations caisses de retraite	42 000,00	39 241,00	42 000,00
6454	cotisations ASSEDIC	2 300,00	1 801,43	2 600,00
6455	cotisations assurances personnel	8 300,00	143,15	5 000,00
6458	cotisations autres organismes sociaux	1 990,00	2 114,33	2 150,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	26,10	500,00
64832	contribution au fonds de compensation	740,00		500,00
6488	autres charges de personnel	18 000,00	16 565,78	20 150,00
<b>O12</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>345 000,00</b>	<b>321 507,68</b>	<b>357 150,00</b>
Chap Articles	Libellés	BP 2011	CA 2011	BP 2012
<b>O14</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>			

6531	Indemnités	62 000,00	58 109,39	61 000,00
6533	cotisations retraite	4 000,00	4 813,24	5 000,00
65737	Subventions fonctionnement org publics	200 000,00	200 000,00	200 000,00
65748	subventions fonctionnement Autres org	763 000,00	715 423,55	735 112,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 029 000,00</b>	<b>978 346,18</b>	<b>1 001 112,00</b>

	<b>TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE</b>	<b>1 891 950,00</b>	<b>1 692 870,11</b>	<b>1 818 512,00</b>
011+012+014+65+656				

678	autres charges	3 000,00		3 000,00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>

<b>O22</b>	<b>Dépenses imprévues</b>			
	maxi dep reelles *7,5%			
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 894 950,00</b>	<b>1 692 870,11</b>	<b>1 821 512,00</b>
011+012+014+65+656+66+67+68+022				

<b>O23</b>	<b>virement à la section d'investissement OS</b>			
6811	Dotations aux amortissements OS	110 072,80	110 071,23	101 000,00
<b>O42</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>110 072,80</b>	<b>110 071,23</b>	<b>101 000,00</b>
<b>TOTAL prélèvements au profit section Investissement</b>		<b>110 072,80</b>	<b>110 071,23</b>	<b>101 000,00</b>

O23+O42				
O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>110 072,80</b>	<b>110 071,23</b>	<b>101 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 005 022,80</b>	<b>1 802 941,34</b>	<b>1 922 512,00</b>

## FONCTIONNEMENT RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2011	CA 2011	BP 2012
O02	résultat de fonctionnement reporté	418 339,81	418 339,81	338 900,64

6419	remboursement sur rémunération du personnel		5 954,61	2 940,00
O13	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>5 954,61</b>	<b>2 940,00</b>

7062	redevance et droits des services à caractère culturel	7 400,00	6 699,32	4 000,00
70848	aux autres organismes	73 000,00	95 396,24	90 150,00
70	<b>PRODUITS</b>	<b>80 400,00</b>	<b>102 095,56</b>	<b>94 150,00</b>

7311	Contributions directes	1 335 953,00	1 295 460,00	1 318 522,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 335 953,00</b>	<b>1 295 460,00</b>	<b>1 318 522,00</b>

7473	Départements		1 500,00	1 500,00
7474	participation des communes	303 908,79	303 908,79	303 908,79
7478	autres organismes	5 000,00	7 500,00	5 000,00
74	<b>DOTATIONS SUBVENTIONS</b>	<b>308 908,79</b>	<b>312 908,79</b>	<b>310 408,79</b>

<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>1 725 261,79</b>	<b>1 716 418,96</b>	<b>1 726 020,79</b>
70+73+74+75+013				

7718	autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			
7788	produits exceptionnels divers		7 083,21	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 725 261,79</b>	<b>1 723 502,17</b>	<b>1 726 020,79</b>

O42	opération d'ordre de transferts entre sections			
-----	--	--	--	--

<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT</b>				
O42+O43				

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 143 601,60</b>	<b>2 141 841,98</b>	<b>2 064 921,43</b>
-----------------------	--	---------------------	---------------------	---------------------

## DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2011	CA 2011	BP 2012
2031	frais d'études	179 949,90		218 081,65
205	Concessions brevets	20 000,00	3 654,98	20 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>199 949,90</b>	<b>3 654,98</b>	<b>238 081,65</b>
20414	subvention d'équipement versée			
204	<b>subvention d'équipement versée</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2111	terrains	250 000,00		300 000,00
2135	installations générales, agencement	5 000,00		5 000,00
21532	réseaux d'assainissement			0,00
2181	Installations générales, agencement	5 000,00		5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	30 000,00	4 532,36	40 000,00
2184	Mobilier	26 000,00	806,48	26 000,00
2188	autres	55 000,00		55 000,00
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>371 000,00</b>	<b>5 338,84</b>	<b>431 000,00</b>
2313	Constructions	700 000,00		700 000,00
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>700 000,00</b>		<b>700 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>570 949,90</b>	<b>8 993,82</b>	<b>1 369 081,65</b>
O20	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>			0,00
	<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
16888	intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
O40	<b>opération d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 270 949,90</b>	<b>8 993,82</b>	<b>1 369 081,65</b>

## RECETTES INVESTISSEMENT

Chap Articles	Libellés	BP 2011	CA 2011	BP 2012
OO1	<b>EXCEDENT d'investissement reporté</b>	<b>452 377,10</b>	<b>452 377,10</b>	<b>558 953,65</b>
O24	<b>PRODUITS DES CESSIONS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>700 000,00</b>		<b>700 000,00</b>
10222	FCTVA	8 500,00	5 499,14	9 128,00
10	<b>DOTATIONS</b>	<b>8 500,00</b>	<b>5 499,14</b>	<b>9 128,00</b>
1641	emprunt en euros			0,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 500,00</b>	<b>5 499,14</b>	<b>709 128,00</b>
O21	<b>virement de la section de fonctionnement</b>			0,00
28031	amortissement frais d'études	17 111,90	17 111,90	6 500,00
280414	amortissement subvention d'équipement versée	67 860,00	67 859,62	67 900,00
2805	concession de droits	3 633,10	3 633,08	5 465,00
28181	installations générales	875,10	875,09	665,00
28183	amt Mtériel de bureau	5 791,70	5 791,69	5 670,00
28184	amt Mobilier	6 382,00	6 381,53	6 465,00



28188	autres	8 419,00	8 418,32	8 335,00
28	amortissement des immobilisations	110 072,80	110 071,23	101 000,00
O40	opération d'ordre de transferts entre sections	110 072,80	110 071,23	101 000,00
<b>TOTAL recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>110 072,80</b>	<b>110 071,23</b>	<b>101 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 270 949,90</b>	<b>567 947,47</b>	<b>1 369 081,65</b>

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants adopte le budget 2012.**

#### **05-12 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALPES ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION**

L'Association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité (A.L.P.E.S.) a été créée en janvier 2002 pour organiser la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Métropole Nord-Ouest (P.L.I.E.) sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes de La Madeleine et de Marcq en Baroeul.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, le SIVOM s'engage à subventionner l'association. La subvention couvre une partie des frais de la structure d'animation et de gestion du P.L.I.E. et participe au financement des actions destinées au public ciblé. Elle est calculée sur la base d'une participation financière du SIVOM Alliance Nord Ouest à hauteur de 1,52 € par habitant des communes adhérentes et par an.

Conformément à la circulaire interministérielle du 3 août 2005 prévoyant l'inscription des Maisons de l'Emploi dans le prolongement de structures existantes, les élus locaux porteurs du projet de la Maison de l'Emploi Métropole Nord-Ouest ont proposé que l'Association A.L.P.E.S. soit le porteur juridique de cette structure. L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association réunie le 4 mai 2006 a procédé à des modifications statutaires permettant le portage juridique de la Maison de l'Emploi par l'Association A.L.P.E.S.

Le 31 mars 2010, l'association ALPES a absorbé l'Association Mission Locale Métropole Nord-Ouest créée en 1996 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans domiciliés dans le secteur des communes membres du SIVOM ainsi que des communes de Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Suite à cette fusion/absorption, l'association ALPES s'est substituée dans le bénéfice et la charge de tous contrats passés par l'association Mission Locale.

Or, le SIVOM a, le 22 janvier 1998, passé une convention cadre avec l'association Missions Locale par laquelle il s'est engagé à la subventionner. L'association ALPES sollicite donc une subvention couvrant une partie des frais de la structure d'animation et de gestion de l'activité Mission Locale et participant au financement des actions destinées au public ciblé.

En conséquence, il est proposé :

- Au titre du P.L.I.E. : de fixer le montant de la subvention à 214 760,80€ pour l'année 2012 et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention (Base Insee 2011) dont 29 580€ en contrepartie du FSE sur l'action « animation et coordination du PLIE MNO» (axe 2-1-3).
- Au titre de la Maison de l'Emploi : de fixer le montant de la subvention annuelle 2012 à 150 000€ et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- Au titre de la Mission Locale : de fixer le montant de la subvention annuelle 2012 à 323 641€ et d'autoriser le versement de la subvention conformément aux clauses de la convention.
- D'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs avec l'association Alliance Pour l'Emploi et la Solidarité pour l'année 2012.

***Convention jointe en annexe.***

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.**

**06-12 : SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ET AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION**

Par délibération 06/50 en date du 13 décembre 2006, le SIVOM a adopté la création de l'office de tourisme intercommunal du Val de Deûle.

Cet Office du Tourisme est chargé d'assurer l'accueil, l'information et la promotion touristique des villes du SIVOM Alliance Nord Ouest.

Pour 2012, il est proposé de doter l'Office d'une subvention d'un montant de 200 000 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2012 avec l'Office de tourisme intercommunal du Val de Deûle
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 200 000 € selon les modalités de versement définies dans la convention.

**Le comité syndical à l'unanimité des votants, adopte ces décisions.**

#### **07-12 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SIVOM – BUDGET PRINCIPAL**

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales du SIVOM Alliance Nord Ouest. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2011. Le montant à payer pour l'année 2012 s'élève à 4 300.61€, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2011.

En conséquence, je propose :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif principal du SIVOM Alliance Nord Ouest pour un montant de 4 300.61€

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales du SIVOM Alliance Nord-ouest.**

#### **08-12 : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES – BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE GEORGES DELFOSSE**

Une subvention est allouée chaque année au Comité des Œuvres Sociales de la Résidence Georges DELFOSSE. Cette subvention est calculée à raison de 2% des traitements brut effectivement payés au personnel nommé sur un emploi permanent sur l'année 2011. Le montant à payer pour l'année 2012 s'élève à 17790,63€, établi sur la base des traitements bruts arrêtés au 31 décembre 2011.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- De donner un avis favorable au versement de la subvention inscrite au budget primitif annexe de la Résidence Georges DELFOSSE pour un montant de 17 790,63€.

**Le comité syndical à l'unanimité des votants, vote la subvention pour le comité des œuvres sociales de la Résidence Georges DELFOSSE.**

#### **09-12 : SUBVENTION AU CLIC**

L'Association C.L.I.C. Métropole Nord-Ouest a été créée en juin 2005 pour coordonner l'action médico-sociale autour de la personne âgée sur le territoire du S.I.V.O.M. Alliance Nord-Ouest et des communes environnantes qui le souhaitent.

Elle est chargée d'assurer, par l'intermédiaire d'un dispositif de référence et de proximité, l'information et l'orientation des personnes âgées, des familles, des professionnels et des aidants.

Conformément aux engagements pris par le SIVOM aux côtés de l'État et du Conseil Général, en contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplit réellement toutes les clauses, le SIVOM s'engage à subventionner l'Association à hauteur d'une somme qui fait chaque année l'objet d'une délibération.

Par délibération de l'Assemblée départementale lors de sa séance plénière du 10 avril 2006, la contribution financière des communes a été fixée à 0.20€ par habitant minimum.

Ainsi, le C.L.I.C. sollicite une subvention d'un montant de 15 801,60 €, soit 0,20€ par habitant, au titre de l'année 2012 (suivant les critères de population à n-1).

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association C.L.I.C. pour 2012.
- d'autoriser l'affectation d'une subvention de 15 801,60€ à cette association.

### **Convention jointe en annexe**

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, autorise le versement de la subvention et autorise le Président à signer la convention avec l'association CLIC.**

## **10-12 : SUBVENTION ESPACE INFO-ENERGIE**

Dans le cadre de sa compétence portant sur la mise en place d'actions de développement durable sur le territoire intercommunal, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a, par délibération n° 10-49 du 16 décembre 2010, lancé un appel à projet pluriannuel à destination d'associations et portant sur la mise en place d'un Espace Info-Energie sur son territoire. Le comité syndical avait décidé d'accorder au projet retenu une subvention annuelle de 15 000€.

Le projet de l'ADIL du Nord a été retenu par le SIVOM et une convention d'objectifs a été conclue le 1<sup>er</sup> avril 2011. Cette convention arrive à échéance le 30 mars 2012.

Par courrier en date du 10 janvier 2012, l'ADIL du Nord sollicite la reconduction de la convention pour un an ainsi qu'une subvention d'un montant de 20 000€.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer une nouvelle convention d'objectifs d'un an avec l'ADIL du Nord ;
- D'autoriser l'affectation d'une subvention de 15 000€ pour l'Espace Info-Energie.

**Convention jointe en annexe.**

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.**

## **11-12 : TARIFS POUR DEULE EN FETE 2012**

### **Mini croisières (entre Lille et Lambersart)**

Gratuit (tickets marron)

### **Croisières de l'Amitram**

5 euros pour tous à partir de 2 ans (tickets jaunes)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets orange)

### **Croisières animées**

2 euros pour tous à partir de 2 ans (tickets roses)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets orange)

### **Croisières spectacles en soirée**

5 euros pour les adultes et plus de 12 ans (tickets jaunes)

3 euros pour les moins de 12 ans (tickets rouges)

Gratuit pour les moins de 2 ans (tickets orange)

Il est proposé au Comité syndical :

- De voter les tarifs proposés.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, adopte ces tarifs.**

## **12-12 : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PAPIER**

Le Comité Syndical a par délibération n°54-11 du 19 décembre 2011 adopté la création d'un groupement de commande pour l'achat de papier et autorisé le Président à signer la convention de groupement établie avec les communes de Bondues, Deulémont, Lambersart, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-André-lez-Lille, Verlinghem et l'office de tourisme du Val de Deûle. .

La commune de Marquette-lez-Lille souhaitant faire également partie de ce groupement, il est proposé au Comité Syndical d'annuler la délibération n°54-11 et de la remplacer par la présente.

Le marché de fourniture de papiers arrive à son terme le 20 avril 2012. Dans la perspective de son renouvellement, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics, il est proposé au Comité Syndical de retenir la procédure de groupement de commandes pour l'achat de papier.

Ce groupement de commandes sera constitué entre le SIVOM Alliance Nord-Ouest, l'office de tourisme du val de Deûle et les communes de Bondues, Deulémont, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-andré et Verlinghem.

Ce groupement de commandes permettra de grouper les achats, les volumes en jeu permettant d'obtenir de meilleures conditions de prix et d'exécution.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter (jointe en annexe).

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le SIVOM Alliance nord-ouest assurera les fonctions de coordonnateur. Chaque membre du groupement exécutera la part de marché dont il a la charge conformément aux dispositions définies dans la convention.

Le marché à conclure est un marché à bons de commande avec fixation de montants annuels minimum et maximum. Il sera conclu pour une période d'un an reconductible tacitement 1 fois.

Le nouveau marché de fourniture de papier prendra effet à compter du 21 avril 2012 ou de sa date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure.

Les besoins des membres du groupement sont répartis de la manière suivante :

<b>MEMBRE</b>	<b>Montant minimum €HT/an</b>	<b>Montant maximum €HT/an</b>
Bondues	1 000	4 000
Deûlémont	150	1 200
Lambersart	7 000	35 000
Marquette-lez-Lille	4 000	7 000
Pérenchies	1 500	5 500
Quesnoy-sur-Deûle	3 500	12 500
Saint-andré	1 500	8 500
Verlinghem	150	850
Office de tourisme du Val de Deûle	200	400

SIVOM Alliance Nord-Ouest	200	1 200
<b>TOTAL</b>	<b>19 200</b>	<b>76 150</b>

Pour l'exécution du marché à bons de commande, les besoins globaux du groupement seront fixés comme suit :

Montant minimum de commande par an : 19 200 €HT

Montant maximum de commande par an : 76 150 €HT

Au vu de ces besoins, la procédure de consultation retenue sera la procédure adaptée.

Les dépenses propres au SIVOM seront inscrites chaque année au budget principal de l'établissement.

De fait, il est proposé :

- **D'annuler** la délibération n°54-11 en date du 19 décembre 2011 ;
- **d'autoriser** la constitution du groupement de commandes auquel participeront les communes de Bondues, Deulémont, Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Quesnoy-sur-Deûle, Saint-andré, Verlinghem ainsi que le SIVOM Alliance nord-ouest et l'Office de Tourisme du Val de Deûle ;
- **d'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de papier pour les besoins propres aux membres du groupement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **de désigner** Monsieur Bernard PROVO comme membre titulaire et Monsieur Michel SAS comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'attribution du groupement de commandes.

**Le comité syndical vote à l'unanimité des votants, ces décisions :**

- **annule la délibération 54-11,**
- **autorise la création d'un groupement de commande,**
- **accepte les termes de la convention**
- **autorise le Président de la signer et désigne Bernard PROVO, titulaire et Michel SAS, suppléant.**

**13-12 : CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS D'INSPECTION CONSEIL EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Conformément à l'article 5 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé, par délibération n°09-14 en date du 25 mars 2009, de recourir au service prévention et conditions de travail du Centre de Gestion pour assurer les fonctions d'inspection – conseil dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2011. Il est donc proposé de renouveler cette convention comme suit :

La fonction d'inspection hygiène et sécurité du travail sera :

- interventions sur le terrain dans le but de vérifier l'application de la réglementation et de détecter les risques non maîtrisés. A l'issue de ces investigations, il sera établi un rapport de synthèse,
- assistance au fonctionnement du Comité Technique Paritaire ou du Comité d'Hygiène et de Sécurité,
- assistance au recensement et à l'analyse à priori des risques,
- assistance à la fonction de mise en œuvre se matérialisant d'une part, par la mise à disposition d'études et de documents élaborés par le service prévention du Centre de Gestion et d'autre part, par la communication de réponses à des demandes ponctuelles de renseignements pouvant provenir des représentants de l'autorité territoriale, des agents chargés de l'encadrement et des représentants du personnel membres du CTP/CHS,
- des études spécifiques ou des actions particulières pourront faire l'objet d'une demande ponctuelle de la part du Syndicat.

Le barème est le suivant pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion :

- 70 € /heure d'intervention pour les collectivités affiliées au CDG.

Cette contribution pourra être réévaluée annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion en fonction des charges afférentes à ce service.

Par conséquent, il est proposé au comité syndical :

- D'adopter les termes de la convention ;
- D'autoriser le Président à signer cette convention.

**Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable et autorise le Président à signer la convention.**

**14-12 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**



Conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le SIVOM Alliance Nord-Ouest a décidé, par délibération n° 09-15 en date du 25 mars 2009, de recourir au service prévention et conditions de travail du centre de gestion du Nord.

Les tarifs de ce service ayant été augmentés, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion.

**Le comité syndical à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.**

## **15-12 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT**

(En application de l'article 3 – 1er alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Le Comité Syndical,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1er alinéa ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1er alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.**

## **16-12 : INDEMNITE SERVICE CIVIQUE**

Le SIVOM coordonne et anime le comité de pilotage composé des membres des communes adhérentes et des représentants de l'association Unicité.

Le SIVOM alliance Nord-Ouest assure également la gestion administrative du projet et des jeunes recrutés.

En 2012, 2 jeunes sont accueillis au sein de la Résidence Georges Delfosse dans le cadre de l'accompagnement aux personnes âgées.

L'EHPAD Georges Delfosse verse sur le budget principal du SIVOM une participation financière de 103.90€ par mois et par volontaire accueilli, au prorata du temps de présence hebdomadaire sur la période déterminé de 8 mois et 2 jours.

**Le comité syndical, à l'unanimité des votants émet un avis favorable.**